Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 348

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : le remplacement de Dame

Rachel Crowdy

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260169

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Cliches Mon

Mme S. GLATTLI (Zurich)

Présidente de la Commission d'études pour le Fo de la Saffa ; présidente de la Commission des lois l'Alliance des Sociétés féminines suisses.

et ronge comme un chancre un pays après l'autre. Un remède, ou plutôt une atténua-tion au mal, sous la forme toujours encoura-geante d'une assurance. Nous sommes d'ail-leurs en retard à Genève dans ce domaine, car geante d'une assurance. Nous sommes d'ailleurs en retard à Genève dans ce domaine, car
nombre de pays, et presque tous les cantons
suisses, ont déjà réalisé ou sont en train de
réaliser cette assurance-chômage, qui, payant
au chômeur assuré une partie de son salaire
ne lui fait pas l'aumône, mais l'aide à traverser une période pénible de crise économique.
Entendons-nous en parlant de retard: il existe
chez nous, depuis 1925, une loi sur l'assurance-chômage, qui paie des prestations variant du 50 au 60 % du salaire pendant une
période de 90 jours; seulement, il en est de
cette assurance comme de l'assurance-maladie,
qui, lorsqu'elle n'est pas obligatoire, n'attein
qu'une partie minime de ceux qui en ont le
plus urgent besoin. C'est donc une assurance
obligatoire contre le chômage que l'on nous
propose maintenant, et qui, englobant environ
40.000 travailleurs, hommes et femmes, entre
18 et 65 ans, leur laissera le choix de s'assurer, soit à des caisses autonomes professionmelles, comme il en existe déjà, soit à la caisse
publique qu'il deviendra nécessaire d'instituer nelles, comme il en existe déjà, soit à la caisse publique qu'il deviendra nécessaire d'instituer à côté d'elles. La place nous manque malheureusement pour exposer le fonctionnement de cette loi nouvelle, qui notamment ouvre des perspectives intéressantes à certaines formes de chòmage féminin (dans les industries saisonnières de la mode et de la conture, par exemple, ou encore dans la professare. par exemple, ou encore dans le professorat libre), perspectives qui ont été discutées lors de la dernière réunion de l'Association gene-voise pour le Suffrage avec M. Schœnau, député, l'un des principaux prolagonistes de cette assurance. Une preuve de plus que ces « questions politiques arides », si fort « audessus de nos intelligences féminines », sont, bien souvent, des problèmes d'un intérêt tout aussi direct pour des femmes, parce qu'elles touchent à leur gagne-pain, que pour certains politiciens qui prétendent en garder à eux seuls le monopole.

II. En Suisse...

Non, ma chère, je te dis que je n'irai Depuis que nous votons, on ne nous a

d'obliger tous les fonctionnaires fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et d'au-tres personnages officiels à refuser toute pension, titre, présent, ou décoration offerts par un gouvernement étranger.

— Tu ne sais donc pas que des cadeaux

obligent :

ont ; Oui, mais celui qui se complait à les ter ne transformera pas sa mentalité que la Constitution aura décousu son petit bout de ruban!

peut bout de ruban!

— Mais tu te souviens bien que l'article 12 de la Constitution fédérale, celui qu'on voudrait nous faire remplacer, interdisait les présents et décorations de l'étranger, cela pour mettre définitivement fin au service à l'étranger des citoyens suisses, et à l'influence financière d'autre pays cher pour Il ve financière d'autre pays cher pour Il ve financière d'autres pays chez nous. Il y a donc à la base de cette mesure l'intérêt histo-rique de sauvegarder notre neutralité et note indépendance suisse. C'est même aux Vaudois nous devons cette interdiction des décora-

que nous devons cette interdiction des décorations dans la Constitution de 1848!

— Alors, pourquoi ne pas s'en tenir là ?...

— Parce qu'un comité d'initiative, voyant
que depuis quelques années les décorations
étrángères pleuvaient abondamment sur des
Suisses avec et sans mérite, et voulant nettoyer notre pays à grands coups de balai, a
réuni 75.000 signatures demandant même
d'enlever leurs droits politiques aux simples
citovens qui accepteraient ces bienfaits-là.

citoyens qui accepteraient ces bienfaits-là.

— Bravo! puisque les décorés sont presque exclusivement des hommes, cela nous assurera une forte majorité féminine!

— Tu n'es pas sérieuse. L'Assemblée fédérale, trouvant que l'initiative allait trop loin, propose aujourd'hui un contre-projet, qui étend la défense de l'art. 12, noa pas à tous les citoyens suisses, mais aux membres des gouvernements et des assemblées législatives des cantons. La sanction d'une accentation des cantons. La sanction d'une acceptation serait la perte de la fonction ou du mandat, soit fédéral, soit cantonal.

Alors, tu consens à reviser ta Constitution pour si peu?

tion pour si peu?

— Je préfère le contre-projet fédéral à l'initiative. Quoique retirée pour l'instant, elle reparaîtrait certainement sous une forme ou sous une autre, si on refuse maintenant cette petite concession. Je voterai donc oui.

— Moi, je m'abstiendrai, et je continuerai à mépriser ceux qui n'accordent de valeur à une œuvre ou à une action qu'à partir du moment où elle aura été distinguée par une décoration étrangère.

décoration étrangère.

Celles de nos lectrices qui voudraient plus de détails n'auront qu'à se reporter à Panalyse de la loi qu'ont publiée les principaux quotidiens, ou encore à en chercher le texte dans la pape-rasserie électorale que n'ont pas manqué de re-cevoir ces jours leur mari ou leur fils.

N.D.L.R. — Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir, à la suite de circonstances indépen-dantes de notre volonté, publier ici un troisième article sur la votation cantonale vaudoise (repré-sentation proport onnelle), qui a Leu également Le 7 et d'étaire. les 7 et 8 février.

De-ci, De-là...

Le jardinage, carrière féminine. On nous prie d'attirer l'attention de nos lec-trices genevoises, soit jeunes filles cherchant une carrière, soit mères de famille préoccupées de Pavenir de leurs filles, sur la causerie que fera à l'Union des Femm**es** de Genève, le 19 février, M^{lle} Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'horticulture de la Corbière. Le *Mouve*ment, qui, dès ses débuts, a recommandé la car-rière de jardinière aux jeunes filles, ne peut que se faire un plaisir d'annoncer cette conférence.

Conseil International des Femmes.

A la suite d'une votation par correspondance, il a été décidé, à une forte majorité, de transférer de Londres à Paris le siège du Conseil International des Femmes. La nouvelle adresse de ses bureaux est maintenant: rue St-Georges, 49, Paris (IX). La nouvelle Secrétaire administrative, Mle van Veen (Hollande), est déjà en fonctions, à Paris, et Mme Avril de Sainte-Croix, première vice-présidente, a assumé la surveillance des nouveaux bureaux.

Distinction.

On annonce de Paris que la Comtesse de Noailles a été faite commandeur de la Légion d'honneur. C'est la première fois, sauf erreur, que cette distinction est attribuée à une femme

Les Femmes et la Société des Nations Le remplacement de Dame Rachel Crowdy

Malgré les bruits qui couraient sous le manteau, lorsque nous avons publié notre dernier article sur le départ de la seule femme chef de Section au Secrétariat, nous avons attendu la ratification officielle par le Conseil de la S. d. N. de la nomination faite par le Secrétaire général pour informer nos lecteurs du recul au point de vue féministe que marque cette nomination: le poste de Dame Rachel, transformé en poste de directeur de Section, a été confié à un homme.

En effet, contrairement à la décision prise par la dernière Assemblée de séparer la Section des questions sociales et du trafic de l'opium en deux Section, le Secrétaire général a estimé préférable un autre arrangement qui grouperait les deux Sections sous un seul directeur. Et malgré l'article 7 du Pacte, qui assure l'égalité entre hommes et femmes à Malgré les bruits qui couraient sous le

directeur. Et malgné l'article 7 du Pacte, qui assure l'égalité entre hommes et femmes à tous les postes de la S. d. N., il a appelé à ce poste de directeur un homme, M. Eckstrand (Norvège). Nous sommes certaines que ce dernier est absolument qualifié pour la tâche nouvelle et lourde qui lui incombe, mais nous tenons à exprimer ici nos plus vifs regrets de ce que soit perdu pour les femmes un poste dont Dame Rachel avait montré—nous l'avons dit il y a quinze jours — foute la valeur aux mains d'une femme.

La IV^a Journée des Femmes vaudoises

(27 janvier 1931.)

Même décor: salle des XXII Cantons du Buffet de la Gare de Lausanne; mêmes présidentes: Mª Couvreu pour la Fédération des Unions de Femmes, Mª Widmer-Curtat pour l'Association des Vaudoises; même assistance, un peu clairsemée par la grippe et la neige, où l'on trouve des visages amis, représentant tous les districts da canton; même cordialité, même entrain, même sérieux qui n'exclut pas la gaîté.

Le sujet cette année, était *la protect on de Pen-jance malheureuse*. M¹e Linette Comte, avocate à Lausanne, secrétaire de la Fédération des Unions de Femmes, montra ce que l'Etat de Vaud fait pour venir en aide à l'enfant malheureux, au moyen du Service de l'Enfance, des justices de paix, qui interviennent, - beaucoup trop lentement, — dans les ménages, en retirent les enfants maltraités, de la loi sur la surveillance des en-fants placés, dite loi Dind, parce qu'elle est due aux efforts de M™ Charlotte Olivier! Cette protection ne s'étend qu'aux enfants âgés de moins de 8 ans, ce qui est une erreur, et s'exerce au moyen de 209 inspectrices. M^{II}e Comte préconise l'institution d'un office cantonal de tutelles, avec des tuteurs professionnels; on ne peut plus exi-ger d'hommes et de femmes le travail supplé-mentaire que réclame une tutelle.

La femme prenant une part toujours plus grande à la protection de l'enfance, il faut sou-haiter que vienne le jour où elle pourra colla-borer efficacement à l'élaboration des lois qui codifient cette protection,

Le fonctionnement des tribunaux d'enfants, con-quête moderne, a été exposé par M^{me} A. Leuch, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui a montré ce qui se fait ailleurs, analysé les prescriptions du projet de code pénal analyse les prescriptions du projet de code penal fédéral, copiées par la loi vaudoise en préparation, et montré combien est utile, nécessaire, indispensable, la collaboration des femmes, juristes ou non, au bon fonctionnement de ces, tribunaux; elles sont toutes désignées pour se livrer à l'enquête et pour appliquer le jugement, pour exercer la liberté sous surveillance laissée au jeune délineurs. jeune délinguant.

En séance de relevée, sous le titre *Ce que* femme veut, M^{me} Gillabert-Randin (Moudon) a résumé l'activité de la Commission agricole féminine, qui a consacré sa campagne de 1930 à la confection de confitures qu'on s'arracha, qu'on vendit au Comptoir suisse. Tout cela a été accompli sans capital, sans ressources; seuls l'enthousiasme, la foi le travail ont permis ce nouveau miracle. La Commission nourrit de vastes projets; elle soustraira à la pourriture ou à la distillation des quintaux de fruits, en créant deux centres confituriers: Puidoux et Morges, avec un local idoine et une cuisinière experte. Elle ne cesse de recommander la spécialisation dans la culture des légumes et de conseiller aux paysannes, surtout à celles qui sont isolées, loin des marchés, de se grouper pour trouver un débouché facile, fidèle

grouper pour trouver un débouché facile, fidèle et rémunérateur à leurs produits.

Les divers Congrès de paysannes auxquelles Mmc Gillabert-Randin a assisté, la création, un peu partout, de groupements de productrices, montrent que le mouvement est profond et général; les paysannes se groupent, s'organisent, s'entendent, perfectionnent leurs cultures et leurs méthodes, elles deviennent une force avec quoi fi faudra compter dorénavant. Une force aussi qui

fants qui lui tombaient du ciel par une voie détournée. Mais elle fit tout son devoir, on

détournée. Mais elle fit tout son devoir, on peut l'imaginer sans peine.

Le ménage est riche, très riche même, et le bon Lewes, toujours gai comme un pinson, toujours pas mal excentrique et toujours aux petits soins pour sa «Madonna», semble oublier et faire oublier aux autres sa position délicate d'homme vivant de l'argent d'une femme. Dans le fond, c'est lui qui a feit les alus grands surrifices dans ce méd'une femme. Dans le fond, c'est lui qui a fait les plus grands sacrifices dans ce ménage: il a renoncé à ses propres travaux littéraires, et son temps et ses pensées même ne lui appartiennent plus. Little Pater — c'est son surnom affectueux — écrit peu, et ses ouvrages scientifiques ne lui rapportent ni grand gain ni grande renommée. Son cœur si aimant est dévous à celle qui, maintenant, est à l'apogée du génie et de la gloire. « Dans ses trois grandes œuvres pathétiques, Marian a versé le meilleur de son cœur, le suc de son âme fervente. Ce triptyque grandiose est tout imprégné de piété, car la libre-penseuse est demeurée profondément la libre-penseuse est demeurée profondément mystique. Avec Renan elle pourrait dire: Je sens que ma vie est gouvernée par une foi que je n'ai plus. » (E. et G. Romiea.) Dès lors commence le déclin littéraire. Ro-

nola, roman fabriqué en courant les bibliothè-ques de Florence pour se documenter sur Sa-vonarole et la vie florentine de la fin du vonaroie et la vie l'inferience de la l'inversion de la communication de la communicat lle, je commençai ce roman encore jeune, l'achevai vieille femme. » Elle souffre de

langueur physique et intellectuelle et vit, explique-t-elle, dans l'état d'une langouste qui aurait perdu sa carapace. Trois livres suivent Rpmola et n'ont pase plus de verve ni de souffle. Comme George Sand, l'auteur anglais se lance dans les romans philosophiques, où elle étudie des questions sociales. Middlemarch, Daniel Deronda et Félix Holt

Middlemarch, Daniel Deronda et Félix Holt furent beaucoup lus à cause du nom de la romancière, mais je pense que nul ne les ouvre encore de nos jours.

Pour distraire sa Madonna, Lewes imagine d'organiser dans leur belle demeure du Priory une grande soirée à laquelle une centaine de personnalités sont conviées. C'était compter sans la vertueuse Angleterre, cette fabrique de moralité patentée, qui ne saurait se fourvoyer chez un faux ménage. Le grand soir arrivé, une petite douzaine d'amis ont répondu, seuls, à l'appel. « Infortuné little Pater! il est l'origine d'un de ces terribles outages qu'une fenime ne pardonne jamais... trages qu'une femme ne pardonne jamais... Ainsi douze années d'une existence laborieuse, austère, impeccable, n'ont pas désarmé les malveillants. » (G. et E. Romieu.) La grande

malveillants. » (G. et E. Romieu.) La grande George est souvent aigrie et amère, ce quì se conçoit sans peine.

Le couple se remet à voyager, après le triste soir de la fête manquée. Ils ont toujourd beaucoup voyagé et on dirait que Marian ne peut tenir en place. Ces voyages si souvent répétés, s'ils la rajeunissent, fatiguent son compagnon sur qui retombent fatalement les corvées des déplacements. Il tombe malade et le repos lui est ordonné. Pour cet homme fébrilement actif, l'oisiveté est une petite mort.

Sa seule occupation consiste alors à passer au crible les journaux avant de les laisser lire par Marian. Car la pauvre femme ne peut plus supporter qu'on parle d'elle; elle souffre en lisant les articles favorables, parce que, à son gré, les louanges ne fombent jamais juste, et elle est déchirée par les critiques, même par les moins sévères. Et pouvtait Dien seit par les moins séveres. Et pourtant, Dieu sait si elle a la plume acerbe quand il s'agit de l'œuvre d'autrui!

JEANNE VUILLIOMENET. (La fin au prochain numéro.)

Notre Bibliothèque

VLADIMIR SENSINOW: La tragédie des enfants abandonnés en Russie. (1 vol. en allemand. Orell-Füssli Zurich et Leipzig, 1930.)

C'est une image terrifante que celle qui se déroule devant les yeux du lecteur, de la misère de ces «Besprisornys», c'est-à-dire de ces en-fants sans feu ni lieu. Et c'est par centaines de milliers que des troupes de ces enfants parcourent les étendues immenses de la Russie! Ce livre apporte des faits dans toute leur sécheresse, qui, étant empruntés exclusivement à une docu-mentation soviétique, en sont d'autant plus saisissants, parce que tout en jolivement romanesque est absolument évité. Et ces faits sont bien de nature à éveiller l'intérêt et la pitié du monde entier pour ces malheureux enfants, affamés, dévoyés, misérables, affligés de tous les vices et de toutes les maladies. C'est d'ailleurs ce que veut l'auteur, qui, par pitié pour ces pauvres créatures, tient attirer sur eux l'attention générale, tout en évitant — quoique il soit nettement antibolchéviste — les considérations d'ordre politique. Et il est évident que le fait que le régime actuel n'ait jusqu'à présent pas réussi à faire grand'chose pour ces malheureuses petites victimes, n'est pas un élément à son avantage. La presse soviétique elle-même s'en est indignée, puisqu'on peut y lire des phrases comme celles-cl: « C'est une honte, tant pour le régime actuel que pour chaque citoyen, que l'existence de ces enfants abandonnés, porteurs de tous les vices moraux et de toutes les tares physiques, qui sont les victimes tant - quoique il soit nettement antibolchéviste toutes les tares physiques, qui sont les victimes innocentes de nos bouleversements historiques. Leur vue devrait être constamment devant nos veux, comme un reproche vivant.»

(Traduction française.)

Publications de la Saffa. — L'Office suisse des Professions féminines (Schanzengraben, 29, Zurich) nous prie d'informer nos lecteurs qu'il possède encore un certain nombre des monographies de la Saffa (La femme suisse dans les beaux-arts, la littérature, les sciences, le travail social, etc., etc.), et que, pour en faciliter l'écoa-lement, il a décidé d'abaisser leur prix de vente

à 1 franc l'exemplaire.

Nous attirons à ce sujet tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la seule de des monographies en langue française, due à la plume de suisse éducatrice dans la famille, l'écôle et la société, en engageant vivement tous ceux qui ne possèdent pas encore cette belle étude à profiter de cette occasion pour se la procurer.